

Paris, le 29 avril 2020

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

Information Coronavirus n°44 :

Hier, le Premier ministre a présenté devant l'Assemblée Nationale la stratégie nationale de dé-confinement.

Le Premier ministre a rappelé que le confinement, en vigueur depuis le 17 mars dernier a été un instrument efficace pour contenir la progression de l'épidémie, éviter la saturation de nos capacités hospitalières et ce faisant, protéger les Françaises et les Français les plus fragiles.

Grâce au confinement que les Françaises et les Français ont globalement respecté et à l'engagement de tous les soignants, notre système hospitalier n'a pas été submergé par la vague épidémique, il a tenu.

Mais un confinement prolongé au-delà du strict nécessaire aurait des conséquences gravissimes et ferait courir le risque de l'écroulement de notre pays.

Les trois axes de la stratégie nationale de dé-confinement sont :

- 1. L'organisation de la vie des Français avec la circulation du virus ;**
- 2. La nécessité de la progressivité ;**
- 3. La différenciation territoriale.**

Dès lors qu'aucun vaccin n'est disponible à court terme, qu'aucun traitement n'a à ce jour démontré son efficacité, et que nous n'avons pas atteint d'immunité de groupe, le virus va continuer à circuler parmi nous. **Il nous faut donc apprendre à vivre avec le Covid-19 et apprendre à nous en protéger.**

Le Premier ministre a rappelé que le risque d'une seconde vague de l'épidémie n'était pas à écarter. Il impose de procéder avec prudence et de fonder la stratégie de dé-confinement notamment sur la progressivité.

Par ailleurs, **la stratégie nationale de dé-confinement s'adaptera aux réalités du terrain et à une évidence géographique** : la circulation du virus n'est pas uniforme dans le pays. Les préfets, en étroite coordination avec les maires, auront la responsabilité de décliner localement la stratégie nationale.

La direction générale de la santé et Santé Publique France ont établi des indicateurs permettant d'identifier les départements où le dé-confinement prendra une forme plus stricte.

La mise en œuvre du plan de dé-confinement reposera sur un triptyque : protéger, tester, isoler.

- **Protéger :**

Le Gouvernement est attentif à l'évolution des recommandations scientifiques concernant le port du masque, qui indiquent désormais, contrairement au début de l'épidémie, qu'il est préférable d'en porter dans de nombreuses circonstances.

Aujourd'hui, nous recevons près de 100 millions de masques sanitaires par semaine et nous recevrons près de 20 millions de masques grand public lavables à compter de mai prochain. Par ailleurs, nous produirons 20 millions de masques sanitaires chaque semaine d'ici la fin mai prochain et 17 millions de masques textiles au 11 mai 2020.

Le Premier ministre l'a rappelé : **il faut que l'État, les collectivités locales, les entreprises, l'initiative privée, soient complémentaires et non concurrents, pour répartir les masques le mieux possible dans la population.** Le Gouvernement a ainsi incité les entreprises et les collectivités territoriales à se procurer des masques et a permis la réouverture des boutiques de tissus pour permettre aux particuliers qui le souhaitent de produire leurs propres masques, en suivant des modèles mis en ligne par les autorités sanitaires.

Le Gouvernement soutiendra financièrement les collectivités pour l'achat de nouveaux masques. Les préfets disposeront d'une enveloppe locale pour soutenir, avec les départements et les régions, les plus petites collectivités. De plus, une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques permettra d'organiser, en lien avec les maires et les présidents de conseils départementaux, l'accès aux masques de nos concitoyens les plus précaires.

Comme l'a indiqué le Premier ministre, grâce à la mobilisation de tous, **il y aura donc assez de masques dans le pays pour faire face aux besoins à partir du 11 mai 2020** grâce aux importations et à la forte augmentation de notre production nationale.

- **Tester :**

Le Gouvernement met tout en œuvre pour rendre l'accès aux tests facile et rapide, pour toute personne présentant des symptômes et pour les personnes ayant été en contact étroit avec des personnes infectées : il mobilise notamment tous les acteurs avec un objectif de 700 000 personnes testées par semaine d'ici le 11 mai 2020.

Un test pourra donc se faire dans tout type de laboratoire, public ou privé. Il sera remboursé à 100% par l'assurance maladie.

- **Isoler :**

Toute personne testée positive fera l'objet d'un isolement tant que les symptômes n'ont pas disparu, et un travail d'identification et de test de tous ceux, symptomatiques ou non, qui auront eu un contact rapproché avec ces personnes sera engagé. Tous ces cas contacts seront testés et seront invités à s'isoler préventivement (quatorzaine).

L'isolement est une mesure de mise à l'abri, et n'est pas une sanction. Il doit donc être expliqué, consenti et accompagné. Des dispositifs de contrôles seront prévus s'ils devaient être nécessaires, mais l'objectif du Gouvernement consiste à s'appuyer sur le civisme de chacun.

Il reviendra aux préfets, aux ARS et aux collectivités territoriales de définir ensemble, avec les acteurs associatifs, les professionnels de santé, les acteurs de la prise en charge à domicile, le plan d'accompagnement des personnes placées à l'isolement.

Le Premier ministre a détaillé comment le dé-confinement à partir du 11 mai prochain affecterait la vie quotidienne des Françaises et des Français.

- **Au niveau des écoles : Un retour progressif à partir du 11 mai 2020**

La reprise des cours dans le primaire se fera progressivement, sur la base du volontariat des familles et à partir du 11 mai 2020 par groupe de 15 enfants maximum par classes.

Les collèges rouvriront dans un second temps à partir du 18 mai 2020 en commençant par les classes de 6^{ème} et 5^{ème}, tandis que **la décision concernant la reprise des lycées sera prise fin mai 2020.**

La sécurité des élèves reste la priorité du Gouvernement, qui veillera à ce que les classes rouvrent dans des conditions de sécurité sanitaires strictes : pas plus de 15 enfants par classes, une vie scolaire organisée autour des gestes barrière et la distanciation sociale, le port du masque pour les enseignants, les personnels et les collégiens quand ils reprendront.

Les crèches rouvriront également le 11 mai 2020, par groupe de 10 enfants maximum, avec des priorités d'accueil. L'impossibilité de télétravail des couples ou les difficultés rencontrées par les familles monoparentales devront être prises en compte. Les enfants des soignants et des professeurs devront également être prioritaires.

- **La réorganisation de la vie au travail :**

Les entreprises sont encouragées à maintenir le télétravail partout où il est possible : sur ce sujet, il n'y a pas « un avant et un après 11 mai 2020 ».

Pour limiter la fréquentation des transports en commun et des locaux de l'entreprise, la **pratique des horaires décalés** devra être encouragée partout où le télétravail n'est pas possible.

Un grand nombre de guides et de fiches métiers édités par le ministère du travail en lien avec les fédérations professionnelles et les partenaires sociaux sont déjà disponibles ; d'autres seront édités d'ici le 11 mai 2020 pour couvrir tous les secteurs (environ 60 guides au total).

- **Concernant les commerces :**

Tous les commerces, sauf les cafés, restaurants, pourront ouvrir à compter du 11 mai 2020.

Les marchés, pour lesquels l'interdiction est aujourd'hui la règle et l'autorisation d'exception, seront autorisés, sauf si les maires ou les préfets estiment qu'ils ne peuvent faire respecter les gestes barrières.

L'ouverture des commerces comprendra une exception pour les centres commerciaux qui ont une zone de chalandise qui va au-delà du bassin de vie et donc qui génère des déplacements et des contacts. Les préfets pourront décider de ne pas laisser ouvrir, au-delà des sections alimentaires déjà ouvertes, les centres commerciaux de plus de 40 000 m² qui risquent de susciter des mouvements de population.

- **Le retour à la vie sociale :**

Le Premier ministre a indiqué qu'il sera à nouveau possible de circuler librement, sans attestation, sauf pour les déplacements à plus de 100 km du domicile qui ne seront possibles que pour un motif impérieux familial ou professionnel.

S'agissant du sport : en respectant les règles de distanciation sociale, il sera possible de pratiquer une activité sportive individuelle en plein air, en dépassant la barrière actuelle du kilomètre. En revanche, il ne sera pas possible, de pratiquer du sport dans des lieux couverts, ou des sports collectifs ou de contacts.

Les lieux de culte pourront rester ouverts. En revanche, avant le 2 juin 2020 il ne se sera pas possible d'y organiser de cérémonies. Les mariages continueront d'être reportés sauf urgence. Les cérémonies funéraires resteront autorisées dans la limite de 20 personnes. Les cimetières seront à nouveau ouverts au public dès le 11 mai 2020.

S'agissant de la culture : les médiathèques, les bibliothèques et petits musées pourront rouvrir leurs portes dès le 11 mai 2020. A contrario, les grands musées, qui attirent un grand nombre de visiteurs hors de leur bassin de vie, les cinémas, les théâtres et les salles de concert, où l'on reste à la même place dans un milieu fermé, ne pourront pas rouvrir. Les salles des fêtes, les salles polyvalentes resteront également fermées, jusqu'au 1^{er} juin 2020.

S'agissant des grandes manifestations sportives, culturelles, notamment les festivals, les grands salons professionnels, tous les évènements qui regroupent plus de 5 000 participants et font à ce titre l'objet d'une déclaration en préfecture et doivent être organisés longtemps à l'avance : ils ne pourront se tenir avant le mois de septembre prochain. La saison 2019-2020 de sports professionnels, notamment celle de football, ne pourra pas non plus reprendre.

D'une façon générale, **il faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasion de propagation du virus**. Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront donc limités à 10 personnes après le 11 mai 2020.

- **S'agissant des transports urbains :**

Le Premier ministre a rappelé que les transports urbains sont une « clé » pour la reprise économique mais que le respect de la distanciation physique et des gestes barrières y était particulièrement difficile.

Les deux objectifs sont donc d'augmenter au maximum l'offre de transports urbains tout en faisant baisser la demande en favorisant le télétravail (pour éviter les afflux de personnes).

Dans chaque région, dans chaque agglomération, une concertation s'engagera prochainement entre les autorités organisatrices de transport, les usagers et les opérateurs de transport pour arrêter les conditions de mises en œuvre précises de ces objectifs.

Le port du masque sera obligatoire.

- **S'agissant des déplacements interrégionaux :**

Pour limiter la circulation du virus, nous voulons réduire ces déplacements aux seuls motifs professionnels ou familiaux impérieux, et nous continuerons à réduire l'offre de transport. Si le jeudi de l'Ascension sera férié, le Premier ministre a rappelé que ce n'était pas pour autant le moment de quitter son département pour partir en week-end.

Aujourd'hui et demain, **le Gouvernement rencontrera les associations d'élus locaux, les préfets, puis les partenaires sociaux**, pour engager un travail d'adaptation du plan aux réalités de terrain.

Le Gouvernement proposera au Parlement d'adopter prochainement une loi qui, en plus de proroger l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 23 juillet 2020, autorisera la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accompagnement du dé-confinement.

Ce projet sera soumis à l'examen du Conseil des Ministres samedi 2 mai prochain et sera soumis au Sénat et à l'Assemblée Nationale la semaine prochaine.

Alors que tous les établissements de l'enseignement agricole technique n'accueillent plus d'élèves, d'apprentis ou de stagiaires de la formation continue depuis le 16 mars, **le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et La Poste lancent une opération permettant aux élèves en situation de déconnexion numérique de recevoir des devoirs par courrier postal** grâce au dispositif « Devoirs à la maison ».

Cet outil poursuit trois objectifs :

- Assurer une transmission hebdomadaire des devoirs préparés par les professeurs aux parents d'élèves des lycées agricoles qui n'ont pas d'accès aux outils numériques ;
- Proposer la gratuité du retour postal des devoirs réalisés par les élèves ;
- Numériser les devoirs réalisés afin de permettre leur diffusion dématérialisée et leur consultation par les professeurs concernés.

Depuis le début du confinement, nous assistons à une augmentation des utilisateurs des plateformes et réseaux sociaux mais aussi de la haine en ligne.

Mme Marlène SCHIAPPA, Secrétaire d'État chargée de l'État entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations a réuni le 23 avril dernier, les plateformes et les réseaux sociaux concernés afin d'évoquer la modération des contenus et les mesures mises en place pour protéger aux mieux les citoyennes et les citoyens, dans la rue comme en ligne.

La Secrétaire d'État rappelle qu'Internet n'est pas une zone de non-droit et qu'il incombe aux plateformes de prendre leurs responsabilités, particulièrement en cette période de confinement.

L'Office de tourisme communautaire Menton, Riviera & Merveilles répertorie les commerces et services locaux ouverts pendant cette période de confinement : <https://www.menton-riviera-merveilles.fr/les-commerces-et-services-ouverts/>

Tous les internautes peuvent signaler un oubli et/ou une évolution à l'adresse : info@menton-riviera-merveilles.fr ou par téléphone au 04.83.93.70.20.

Bien que ma permanence parlementaire et mon bureau parisien soient fermés jusqu'à nouvel ordre, avec mon équipe parlementaire, nous sommes en télétravail et continuons de répondre à vos sollicitations.

Pour nous contacter par mail : alexandra.ardisson@assemblee-nationale.fr

Pour nous téléphoner : 01.40.63.04.06 ou 04.93.16.24.03

Pour suivre notre actualité :



[alexandra-valetta-ardisson.fr](https://www.alexandra-valetta-ardisson.fr)

Alexandra VALETTA-ARDISSON

Députée La République En Marche des Alpes-Maritimes

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades